



DSE - Département de la sécurité
et de l'environnement
Mme J. De Quattro, Cheffe du Dpt
Pl. du Château 1
1014 Lausanne

Vevey, le 20 mars 2013

Madame la Conseillère d'Etat,
Chère Madame De Quattro,

Pour votre information, nous nous permettons de vous adresser en annexe le

Recours collectif contre la décision d'ajustement de la taxe d'ancre et des tarifs d'ancre au Port de Plaisance de Vevey, Objet 35.35

Courrier du 27 février 2013, adressé aux locataires par la Direction des Espaces Publics de la Ville de Vevey, signataires MM. M. Martin, Municipal et G. Amos, Chef de service

adressé, selon la procédure et les voies de recours légales à la Commission Communale de Recours en Matière d'Impôts de la commune de Vevey.

Nous vous en souhaitons bonne réception, vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Chère Madame de Quattro, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le comité de l'AUPV :

Daniel Burnat

Marc Maurer

Président

Secrétaire

Annexes : -

- Recours adressé à la Commission de Recours en Matière d'Impôts de Vevey
- Liste des recourants, membres de l'association AUPV, qui se sont manifestés de manière individuelle par remise d'un document ad'hoc, daté et signé, Ceux-ci sont adressés sous leur forme originale en annexe au recours collectif à la Commission de Recours en Matière d'Impôts de Vevey
- Questions adressées à la Sous-commission Lac du 5 février 2013
- Statuts de notre association
- Copie de l'annexe au règlement des ports de Vevey du 30.04.1993